



Vingt-cinq ans de prévention au Québec

Présentation par: **Michel Pérusse**

Conseiller principal, SST/Collectif



Plan de la présentation

- Introduction
- Première partie: un peu de rétrospective
- Deuxième partie: le régime actuel
- Troisième partie: quelques constats
- Quatrième partie: un peu de prospective
- Conclusion





Mais d'abord, une anecdote...



AON



**Première partie:
Un peu de
rétrospective**

AON





Les premières législations a: Prévention

- **1885: *Acte des Manufactures***
 - Mesures d'urgence (incendie, premiers secours)
 - Spécifications techniques des machines
 - Conditions de travail (femmes et enfants)
- **1888: *Règlements des Manufactures du Québec***
 - 3 premiers inspecteurs
- **1894: *Loi des établissements industriels***
- **1934: *Loi des établissements industriels et commerciaux***
 - Deviendra la LSST en 1979

AON



Les premières législations b: Indemnisation

- **1885-1889: *Commission royale sur les relations du travail avec le Capital au Canada***
 - Conditions de travail (femmes et enfants)
 - « théorie du risque professionnel »
- **1909: *Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et la réparation des dommages qui en résultent***
- **1928: *Loi relative aux accidents du travail***

AON





Les premières législations b: Indemnisation (cont.)

- **1931: *Loi des accidents du travail***
 - Le « contrat social » de 1931
 - Introduction du principe de la responsabilité collective des employeurs
 - Instauration du principe d'un régime « sans égard à la faute » (« no-fault »)
 - Abandon du droit de poursuite au civil
 - Création d'une mutuelle d'assurance pour les employeurs
 - Début de l'indemnisation de certaines maladies professionnelles
 - Deviendra la LATMP en 1985

AON



La décennie 1970

- **Au Québec: 7 lois et 20 règlements**
- **É-U: OSHA en 1970**
- **Angleterre: HASAW etc. Act en 1974**
- **6 provinces avant le Québec**
- **Partie IV du Code Canadien du Travail en 1978**

AON





La décennie 1970 (cont.)

- 1975: 2e grève de l'amiante
- 1976: première prise de position de la FTQ
- Commission Beaudry
 - Rapport en 17 volumes
 - Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose et de silicose
 - Bases du régime actuel
- 1978: Livre Blanc + Projet de loi 17
- 1979: Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail (LSST)

AON



Deuxième partie: Le régime actuel

AON





Fondements de la prévention a: Droits et obligations des parties

- Droit des travailleurs à un environnement de travail sain, salubre, etc.
- Obligation de l'employeur de fournir un tel milieu de travail
- Innovation: le retrait préventif
- Application individuelle des lois

AON



Fondements de la prévention b: Mécanismes en milieu de travail

- Programme de prévention
 - Contenu détaillé: parfois trop?
 - Constats d'inefficacité
 - Mise en veilleuse
- Comités de santé et sécurité
 - Pas accueillis favorablement d'emblée!
 - Effet d'entraînement?
- Représentants à la prévention
 - « Entre l'arbre et l'écorce »
 - Confusion de rôles à l'occasion

AON





Fondements de la prévention c: Instances et intervenants

- **Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (CSST)**
 - Remplace la CAT
 - Regroupe les Inspectorats
 - Crée une fonction Prévention
 - Administre d'autres lois
- **Institut de Recherche (IRSST)**
 - Financer la recherche
 - Former des chercheurs
 - Favoriser l'émergence d'équipes
 - Faire de la recherche

AON



Fondements de la prévention c: Instances et intervenants (cont.)

- **Associations sectorielles paritaires (ASP)**
 - Démarrage parfois ardu et compliqué
 - Paritarisme pas dans les mœurs
 - Objectif original: 26; Créées: 13; En fonction: 12
- **Santé publique**
 - Départements de santé communautaire (DSC)
 - Centre locaux de services communautaires (CLSC)
 - Régies régionales et Centres de santé publique

AON





Fondements de la prévention d: Paritarisme et concertation

- Postulat de Lord Robens
- Objectif de la loi: la prise en charge
- Recherchée: la concertation
- Pour y parvenir: le paritarisme à trois niveaux:
 - Les CSS
 - Les ASP
 - La CSST
- Changé les mœurs et les relations patronales-syndicales au Québec?

AON



Fondements de la prévention e: Les Groupes prioritaires

- Objectif de la loi: implantation progressive
- Quatre règlements
 - Comités de santé et sécurité
 - Représentants à la prévention
 - Programmes de prévention
 - Services de santé
- Divers types de problèmes de priorisation
- Mise en veillesse au milieu des années 1980
- Opération « Moins 10% » dans la 2e moitié des années 1980
- Recherche d'autres façons de prioriser

AON





En matière d'indemnisation et de financement

- 1985: *Loi sur les Accidents de Travail et les Maladies Professionnelles*
 - Présomptions
 - Nouveaux mécanismes (notamment CALP et BRP)
 - Rôle du médecin responsable
 - Qui finance le régime?
 - Système Mérite-Démérite
- Début des années 1990: Réforme du régime de financement
 - Taux de l'unité, Régime personnalisé, Régime rétrospectif
- 1999: Les Mutuelles de prévention
 - Servent-elles vraiment à la prévention?

AON



Troisième partie: Quelques constats

AON





Tendances dans les entreprises

- Mondialisation = pressions énormes
- Concentration sur le « core business »
- Impartition, sous-traitance, création de filiales, incitations à la retraite, etc.
- Nouvelles formes d'organisation du travail
- Augmentation de la charge moyenne de travail
- Effets pervers sur la vie hors travail

AON



Tendances en matière de lésions professionnelles

- Débuts dans l'enthousiasme
- Beaux exemples de prise en charge et de réalisations
- 15 premières années: diminution environ de moitié des lésions indemnisables et des décès attribuables au travail
- Depuis le milieu des années 1990: les indicateurs remontent

AON





Tendances en matière de lésions professionnelles

- Les 2 plus importantes causes d'absences:
 - lésions musculo-squelettiques
 - problèmes de santé reliés au stress et santé mentale
- Dans la majorité des secteurs et types d'industries
- Partout en Amérique du Nord, et +

AON



Constats au niveau des causes fondamentales

1) Lésions musculo-squelettiques

- Rationalisations = accélération des cadences
- Problèmes persistent parfois même après l'intervention ergonomique (« fit - see - reach »)
- Macro-ergonomie: s'intéresse à l'organisation du travail

AON





Constats au niveau des causes fondamentales

2) Santé mentale

- Rationalisations = spirale infernale
- Exemple du secteur de la santé
- Phénomènes plus visibles
 - harcèlement
 - violence
 - rage
- Au delà des causes individuelles: l'organisation du travail

AON



Dénominateurs communs des nouvelles problématiques

- Apparition des conséquences: étalée dans le temps
- Mesure des causes et des conséquences: pas évidente
- Facteurs de risque: pas physico chimiques
- Certains des facteurs reliés à l'organisation du travail
- Origine multi-factorielle
- Difficile de départager l'apport personnel et du travail
- Approches classiques de la prévention ne suffisent plus

AON





Quatrième partie: Un peu de prospective

AON



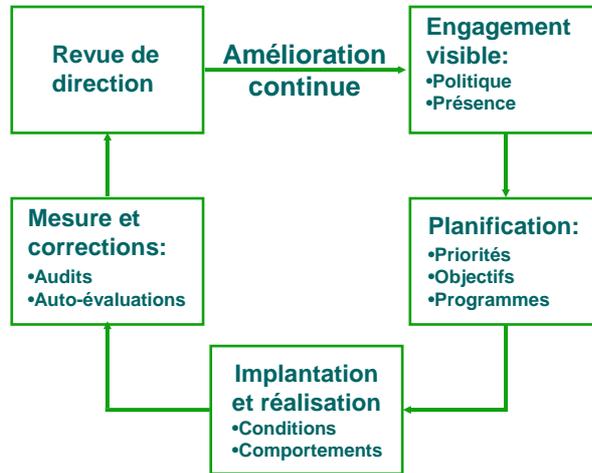
Changements législatifs à l'échelle internationale

- **Approches traditionnelles d'inspection: à bout de souffle**
- **De règlements basés sur les spécifications et sur les performances vers des règlements basés sur des systèmes ou processus (VPP, IC, SME, etc.)**
- **Contenu-type du système (Programme OSHA):**
 - Engagement de la direction
 - Participation des employés
 - Identification et évaluation des risques
 - Prévention et contrôle des risques
 - Formation
 - Évaluation du programme
- **Nouveau type de contrat entre le législateur et l'entreprise**

AON

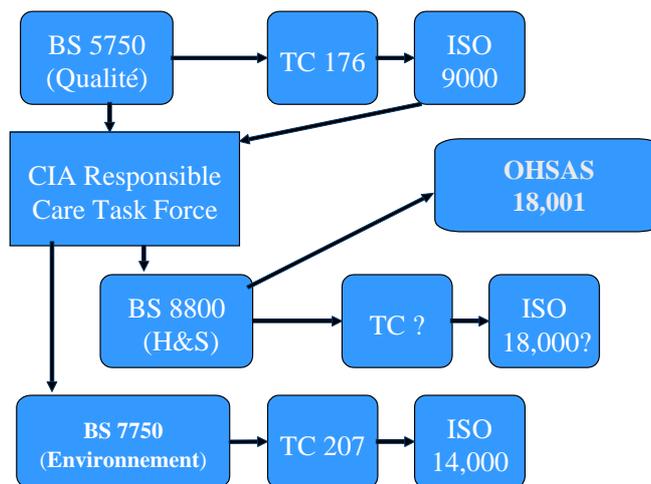


ISO 14,001 et OHSAS 18,001: un cadre de gestion



AON

Des normes internationales



AON



Conclusion

- Profonds changements dans la nature des problématiques qui nous confrontent
- En même temps, les ressources diminuent
- Nécessité de changer notre façon de les aborder, nos façons de faire (pas travailler plus, travailler mieux)
- Besoin de développer d'autres types de compétences
- LSST aurait besoin d'un petit « coup de plumeau »
- Intégration des systèmes de gestion Q, E et SST

Aon



Merci de votre attention!

michel.perusse@aon.ca

Aon

